



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD

AVIS PUBLIC de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les modifications du Règlement de zonage numéro 2015-259 de la municipalité de Saint-Édouard.

Est par la présente donné par la soussignée, Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Édouard :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté les projets de règlement suivants :

a) le projet de règlement numéro 2023-334 modifiant le Règlement de zonage 2015-259 afin d'assurer la concordance au règlement URB-205-12-2020 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce projet de règlement vise à :

- interdire le prolongement de conduite d'égout et d'aqueduc en zone agricole sauf certaines exceptions, le tout en concordance avec le règlement de la MRC des Jardins-de-Napierville numéro URB-205-12-2020.

Le règlement concerne toutes les zones agricoles "A" du territoire de Saint-Édouard.

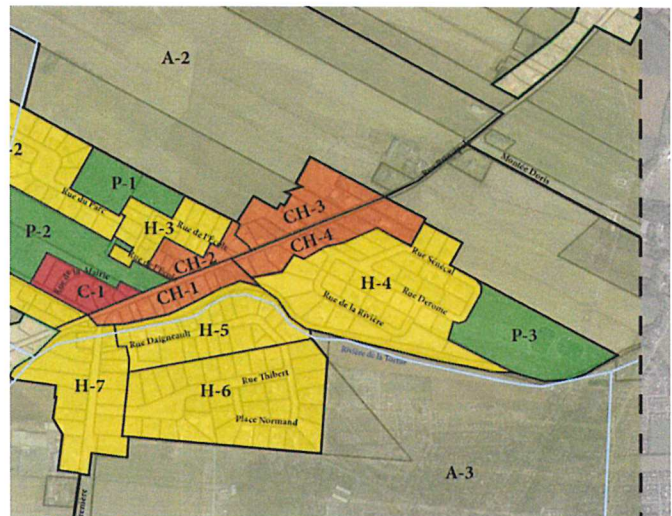
b) le projet de règlement numéro 2023-336 modifiant le Règlement de zonage 2015-259 afin de modifier les limites des zones CH-4 et H-4;

Ce projet de règlement vise à :

- modifier les limites de la zone CH-4 en agrandissant la zone H-4.

Le règlement concerne la zone CH-4, située approximativement entre les rues Principale, Derome et Sénécal.

L'illustration de cette zone est présentée à droite.



QU'une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement aura lieu le 29 novembre 2023, à 18h, à la salle de l'Âge d'Or, située au 405-C, montée Lussier à Saint-Édouard. Au cours de cette assemblée, les projets de règlement seront expliqués et toute personne pourra poser des questions et faire part de ses commentaires.

Le règlement 2023-336 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Ces projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal, au 405-C, montée Lussier à Saint-Édouard, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h ainsi que sur le site internet de la municipalité : <https://www.saintedouard.ca/reglements-1>.

Donné à Saint-Édouard, ce 16 novembre 2023

Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉDOUARD

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 16 novembre 2023 conformément à la réglementation en vigueur

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16e jour de novembre 2023.



Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière